



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV Est

Question écrite n° 43599

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet du TGV-Est. Les ministres des finances français, allemand, anglais, néerlandais et italiens venant de refuser d'accorder un crédit supplémentaire de 6,5 milliards de francs au financement des infrastructures européennes, il semblerait que ce projet se trouve largement compromis. Or, au cours des récents et divers sommets européens, ont été prises un certain nombre de décisions faisant apparaître le caractère prioritaire du TGV-Est, corroborant les déclarations du Gouvernement français. Aussi il serait grandement souhaitable que l'État respecte ses engagements afin que ce projet essentiel aboutisse.

## Texte de la réponse

Les travaux de construction de la ligne nouvelle de chemin de fer à grande vitesse entre Paris et Strasbourg ont été déclarés d'utilité publique le 14 mai 1996. Le Gouvernement a réaffirmé la priorité accordée à ce projet et sa volonté d'avancer dans sa réalisation. Il a, en particulier, décidé que la prochaine étape du projet, c'est-à-dire l'avant-projet détaillé, serait engagée dès 1997. Le contenu de la première phase des travaux et de ses modalités de réalisation sera par ailleurs prochainement défini en liaison avec les collectivités locales concernées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43599

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 octobre 1996, page 5251

**Réponse publiée le :** 23 décembre 1996, page 6755